

**COMMISSION D'APPEL du
DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL**

CONVOCATION

Cette convocation remplace et annule la précédente

Saison 2025/2026 – Dossier N°3

**Match U17 Départemental 1 – N° 54456387 du 29/11/2025 opposant :
N. GAZELEC (514959) à AS POULX (539959)**

Score : N. GAZELEC 5 POULX 1

Appel de N. GAZELEC (514959) en date du 8/12/2025 d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°11 du 2/12/2025 publiée le 5/12/2025.

AU MOTIF

Qualification/Participation des joueurs de N. Gazelec

DECISION

Match perdu par pénalité -1 à l'équipe de N. Gazelec pour en reporter le bénéfice au club de Poulx.

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

La Commission déclare que ce dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le :

***JEUDI 15 JANVIER 2026 à 18Heures
Au siège du District Gard-Lozère de Football***

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F

Sont convoqués :

❖ **N. GAZELEC**

Mr Frédéric VERA Président (ou son représentant)

Mr Hervé BEAUBET Secrétaire

❖ **AS POULX**

Le Président ou son représentant

Saison 2025/2026 – Dossier N°4

Match Départemental 2 Poule A – N° 53520414 du 30/11/2025 opposant :
FC LANGLADE (563786) à FC VATAN (560495)

Score : FC LANGLADE 1 FC VATAN 1

Appel de FC LANGLADE (563786) en date du 22/12/2025 d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°13 du 16/12/2025 publiée le 17/12/2025.

AU MOTIF

Qualification/Participation des joueurs de FC Vatan

DECISION

Match perdu par pénalité -1 à l'équipe de FC Vatan sans en reporter le bénéfice à l'équipe de Langlade

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

La Commission déclare que ce dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le :

JEUDI 15 JANVIER 2025 à 18H30
Au siège du District Gard-Lozère de Football

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F

Sont convoqués :

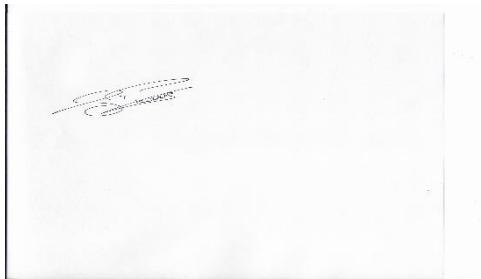
❖ **FC LANGLADE**

Mr Pulido ORLANDO Président (ou son représentant)
Le secrétaire de FC Langlade

❖ **FC VATAN**

Le Président ou son représentant peuvent être présents

La secrétaire de séance



P. SAINT-PIERRE